Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

biologique et à l'enquetage des produits biologiques									
	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0027642.2023.002				I.2 Type d'Opérateur				
					☑ Opérateur				
				Groupe d'opérateurs					
			<u>34</u> 5)		Groupe a o	perateurs			
			7 75						
S			IR	65-65					
ire				Kan-assisto					
atc	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité con	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle			
Partie I: Éléments obligatoires	Nom MER TERROIR TRADITION - MER TERROIR ET TRADITION			ROIR ET	Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain				
S	Adresse 725 STE CATHERINE 29420		INE 29420 Mespaul		Pays	France Code ISO FR			
ent	Pays	France	Code ISO	FR					
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs									
Élé	• Préparation								
ï	·								
Ţį									
Pa	l.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production								
	• (c) Algues et produits de l'aquaculture non transformés								
	Méthode de production:								
	– production biologique, sauf durant la période de conversion								
	– production biologique avec une production non biologique								
	• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine								
	Méthode de production:								
	– production de produits biologiques								
	– production biologique avec une production non biologique								
	La précent decument est déligré conformément au règlement (IIF) 2019/949 et cortifie que l'enérateur ou le groupe d'enérateurs (choisir ce qui								
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.								
	I.7 Date, lieu I.8 Validité								
	Date	27 octobre 202 09:32:00 +0200 CEST	Nom et ECC signature	OCERT FRANCE	Certificat vala	ble du 07 ,	/07/2022 au	31/03/2025	
	Lieu	L'Isle-Jourdain							
		(FR)		V					

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848 Nom du produit spécifiques Algues: Tartares d'Algues Biologique Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques: Rillettes bulot karí (Ingrédient principal issu de la chasse ou de la pêche) Biologique Plats cuisinés salés: Pâtés de porc **Biologique** facultatifs Plats cuisinés salés: Rillettes de Langoustines (Ingrédient principal issu de la chasse ou de la pêche) **Biologique** Plats cuisinés salés: Rillettes de Maquereaux (Ingrédient principal issu de la chasse ou de la pêche) **Biologique** Plats cuisinés salés: Rillettes de Merlu (Ingrédient principal issu de la chasse ou de la pêche) Biologique Éléments Plats cuisinés salés: Rillettes de Pétoncles (Ingrédient principal issu de la chasse ou de la pêche) **Biologique** Plats cuisinés salés: Rillettes de Saint Jacques (Ingrédient principal issu de la chasse ou de la pêche) **Biologique** Plats cuisinés salés: Rillettes de Tourteau (Ingrédient principal issu de la chasse ou de la pêche) Biologique Plats cuisinés salés: Rillettes de porc assaisonées **Biologique** Plats cuisinés salés: Rillettes de porc **Biologique** Plats cuisinés salés: Sardines au piment (Ingrédient principal issu de la chasse ou de la pêche) Biologique Plats cuisinés salés: Sardines aux algues (Ingrédient principal issu de la chasse ou de la pêche) Biologique Plats cuisinés salés: Sardines à l'Huile d'olive (Ingrédient **Biologique** principal issu de la chasse ou de la pêche) Plats cuisinés salés: Tartinade de Maquereaux (Ingrédient principal issu de la chasse ou de la pêche) **Biologique** Plats cuisinés salés: Thon germon à l'huile d'olive (Ingrédient principal issu de la chasse ou de la pêche) **Biologique** Poissons et dérivés: Rillettes de Merlu au Pastis (Ingrédient principal issu de la chasse ou de la pêche) **Biologique** Poissons et dérivés: Rillettes lieu jaune sarrasin torréfié (Ingrédient principal issu de la chasse ou de la pêche) Biologique Poissons et dérivés: Rillettes maquereau moutarde ancienne (Ingrédient principal issu de la chasse ou de la pêche) **Biologique** Poissons et dérivés: Rillettes merlan citron confit (Ingrédient principal issu de la chasse ou de la pêche) **Biologique** Poissons et dérivés: Rillettes merlu tomate confite (Ingrédient Biologique principal issu de la chasse ou de la pêche) Poissons et dérivés: Rillettes sardine piment Espelette (Ingrédient principal issu de la chasse ou de la pêche) **Biologique** II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
Nom de l'organisme d'accréditation
Hyperlien vers le crifficat d'accréditation
Hyperlien vers le crifficat

